



“ #Accordons Nos Ciseaux ”

2 JOURS

2

jours

Horaires :
9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

Effectif maxi. :
14 personnes

N° D'AGRÈMENT
938 303 69 083

Public concerné

Ce stage est destiné aux personnes conscientes que la communication de leur salon de coiffure, est la première étape clé pour s'exprimer envers les clientes et ses collègues, par la même manager, dynamiser, élever son équipe.

Objectifs pédagogiques de ce stage

Savoir accueillir dans une ambiance conviviale même avec un salon complet.

Savoir orienter sans vexer une cliente de notre refus de pouvoir satisfaire sa demande.

Savoir jouer avec les mots devant tous type de client.

Identifier sa communication, pour communiquer avec des mots clients afin de limiter les mots trop techniques pour nos clients qui sont des NON COIFFEURS.

Communiquer oralement avec clarté, persuasion et efficacité pour développer les services additionnels en coiffure. .

Gagner la confiance de vos collègues en utilisant les leviers d'une prise de parole charismatique.

Savoir réaliser une intervention; une réunion oral, sans faire de « euh » en étant convaincant.

Prérequis

2 ans minimum d'expérience professionnelle.

Responsable des formations Stéphane AUGER

Formateur Stéphane, Dominique, Jean-Frédéric

Programme du stage

Ce stage se déroulera en 1 module de 2 jours, 14 heures soit 7h / jours.

Méthode pédagogique / Matériel utilisé

PowerPoint, Vidéo Projecteurs, Paper Board. La pédagogie est basée sur la pratique des participants sous la forme de mises en situation, de jeux de rôles, d'exercices et d'entraînements.

Les moyens d'évaluations mis en œuvre et suivi

Une évaluation est effectuée à l'issue de la formation par chaque stagiaire. Nous pourrions communiquer sur demande l'évaluation complète de la session et de l'animateur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

Une convention de formation recrutement est établie par l'organisme de formation STEPHANE AUGER.COM enregistrée sous le N° 938 303 69 083 auprès de la préfecture de la région PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR.

Si vos cotisations sont à jour, vous bénéficiez de la subrogation de paiement pour les dossiers étant financés par le FAFCEA, l'AGEFOS et le POLE EMPLOI. La partie prise en charge nous est directement réglée.

Vous recevrez à la fin de la formation, une attestation de stage certifiant que vous avez suivi le programme de cette formation.

Pour chaque inscription, une partie non prise en charge vous est demandée, ainsi que pour :

- Une personne salarié : une **caution du montant du stage**; celle-ci sera détruite lorsque nous recevons le paiement de l'AGEFOS.
- Un gérant non salarié : une **caution du montant HT du stage, celle-ci sera détruite lorsque nous recevons le paiement du FAFCEA** ; la TVA de la prestation vous sera demandée et encaissée 1 mois après la formation.

Annulation :

*La partie **non prise en charge**, ne pourra en **aucun cas** faire l'objet d'un report ou d'un remboursement.*

Ce que nous encaissons est non déductible du crédit d'impôt formation.

Pour toute annulation 60 jours avant la date de début du stage, nous ne vous facturons pas la partie prise en charge.

Pour toute annulation inférieure à 60 jours avant la date de début du stage, nous vous facturons l'intégralité de la partie prise en charge.

Nous proposons une assurance annulation de 13 € par stage, à souscrire uniquement à l'inscription. Cette dernière vous permet de bénéficier en cas d'annulation :

- + de 20 jours avant le début de la formation : aucun frais,
- entre le 19^{ème} jour et le 10^{ème} jour avant le début de la formation : 50 % de la prise en charge vous seront facturés,
- - de 10 jours avant le début de la formation, 100 % de la prise en charge vous seront facturés.

Dans le cas de force majeure, l'organisme de formation se réserve le droit d'ajourner ce stage au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette hypothèse, le montant des droits d'inscription sera intégralement remboursé.

Toute inscription à une session de formation est nécessairement accompagnée du règlement à l'ordre STEPHANE AUGER.COM, sauf dans le cas où la formation est prise en charge intégralement par un organisme paritaire.

STEPHANE AUGER.COM 134 Avenue de l'Argens 83600 Fréjus 04 94 454 438

www.tetedaffiche.com • stage@tetedaffiche.com

SARL 10 000€ • CODE APE 8559A • FR 944 843 584 37 000 16 • SIRET 484 358 437 000 16



“ Accordons Nos Ciseaux ”

2 JOURS

2 jours

Horaires :

9h00 - 12h30
13h30 - 17h00

Effectif maxi. :

14 personnes

N° D'AGRÈMENT

938 303 69 083

PROGRAMME DU STAGE

Ce stage se déroulera en 1 module de 2 jours, 14 heures soit 7h /jours.

JOUR 1

09H00 – 10H15 :
Mme LOLO
APPRENDRE A ECOUTER LES BESOINS DE NOS
CLIENTS QUI FREQUENTENT
LES SALONS DE COIFFURE
JEUX DE ROLES ET PRATIQUES

10H15 – 10H25 :
PAUSE

10H25 – 12H30 :
SALON VIDE OU COMPLET, NO PROBLEME GÉRER
SON STRESS POUR INTERVENIR EN PLEINE
CONFIANCE
JEUX DE ROLES
REGARDER AUTOUR DE SOI

12H30 – 13H30 :
PAUSE

13H30 – 15H30 :
SAVOIR JOUER AVEC LES MOTS POUR ADAPTER
NOTRE LANGAGES A NOS CLIENTS

15H30 – 15H40 :
PAUSE

15H40 – 17H00 :
COMMENT TRANSFORMER UNE IDEE EN ACTE D
ACHAT PAR NOS CLIENTS , ETRE CONGRUANT.
JEUX DE ROLES TRAVAIL EN SOUS GROUPE ET
PRATIQUE

17H00 :
FIN

JOUR 2

09H00 – 11H00 :
ACCEPTER LA PERCEPTION DES AUTRES.
APPLICATION ET JEU DE ROLES
APPRENDRE À EXPRIMER UN PROJET TRAVAIL EN
SOUS GROUPE ET PRATIQUE

11H00 – 11H10 :
PAUSE

11H10 – 12H30 :
SAVOIR ECOUTER ET TRANSMETTRE NOTRE
ENERGIE AVEC L'ENSEMBLE DU SALON DE
COIFFURE TRAVAIL EN SOUS GROUPE ET PRATIQUE

12H30 – 13H30 :
REPAS

13H30 – 15H30 :
LES PRINCIPLE DE BASE DE LA COMMUNICATION
ACTIVE, DEVELOPPER VOTRE IMPACT, développer
les services coup de cœur dans le salon, achat
impulsion. Pratique , individuel + débriefing

15H30 – 15H40 :
PAUSE

15H40 – 16H45 :
(JEU DE ROLES) reprise par les stagiaires des
éléments les plus important pour eux, réalisation d'un
échancier de mise en place, explication des méthodes
utilisé pour validation groupe et formateur.

16H45 – 17H00 :
VERIFICATION DES ATTENTES RESPECTEES
REMERCIEMENTS ET REMISE DIPLOME.

17H00 :
FIN